

GARANTIES LICENCE CAVALIER 2018

ASSURE : FEDERATION FRANCAISE D'EQUITATION

POLICE N° 54 921 944

Ce contrat a pour objet de garantir, lors de la pratique de l'équitation dans le cadre des loisirs, TOUT CAVALIER titulaire d'une licence ou d'une carte vacances délivrées par la FFE aux conditions suivantes **pour la licence 2018** :

RESPONSABILITE CIVILE VIS-A-VIS DES TIERS

Plafond des garanties par sinistre :

- Dommages corporels 10 000 000€
- Dommages matériels et immatériels consécutifs 5 000 000€
- Dommages immatériels non consécutifs 500 000€
- ↳ Franchise sur les dommages matériels 200€

PROTECTION PENALE ET RECOURS :

- Dans la limite de 35 000€
(Seuil d'intervention pour les Recours uniquement 274 €)

OPTION ASSURANCE INDIVIDUELLE DU CAVALIER – GARANTIE DE BASE

- Capital en cas de décès
 - ↳ Moins de 18 ans 10 500 €
 - ↳ 18 ans et plus 21 000 €
 - Invalidité Permanente > à 10% (1) Capital de référence
 - a) de 11% à 32% 22 000 €
 - b) de 33% à 65% 44 000 €
 - c) de 66% à 100% 66 000 €
- (1) L'indemnité versée est égale au taux d'invalidité permanente multiplié par le capital de référence : exemple , si invalidité de 20% = 22 000 € X 20% = 4 400 €.
- Franchise relative : si le taux d'invalidité permanente est inférieur ou égal à 10%, nous n'intervenons pas (si le taux d'invalidité permanente est supérieur à 10%, l'indemnité est calculée comme ci-dessus et aucune franchise n'est appliquée).
- Frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, d'hospitalisation* dans la limite de 5 200 €
 - Frais de transport des blessés* - dans la limite de 520 €
 - Remboursement des dents*
 - ↳ Maximum par dent 180 €
 - ↳ Maximum par accident 520 €
 - Forfait hospitalier* GARANTI
 - Remboursement des Bris de lunettes* dans la limite de 90 €
 - Frais de Rapatriement dans la limite de 900 €
 - Frais de Recherche (pour le cavalier) dans la limite de 1 800 €
 - Aide pédagogique (à compter du 31^e jour d'incapacité) dans la limite de 1 800 €

*Après intervention des régimes obligatoire et, le cas échéant, complémentaire d'assurance maladie. Si le bénéficiaire ne dispose pas d'un régime de base d'assurance maladie, l'indemnité est calculée comme s'il bénéficiait du régime de la Sécurité Sociale. Pour éviter un refus de prise en charge, tout accident doit nous être déclaré dans un délai de 15 jours où vous en avez connaissance. Toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance.

.../...

Activités garanties :

Toute discipline équestre actuelle ou à venir reconnue officiellement par la FFE et pratiquée dans le cadre d'un Club ou à titre privé, non professionnel et/ou non lucratif, en tous lieux, y compris avec une voiture hippomobile, que le licencié soit conducteur ou non (équipier ou passager).

Territorialité :

Dans le monde entier, sous réserve des dispositions relatives aux USA et Canada.



EXTENSIONS FACULTATIVES MOYENNANT SURPRIME A SOUSCRIRE AUPRES DE VOTRE CLUB OU DIRECTEMENT SUR www.ffe.com / MA PAGE CAVALIER.

R.C.P.E (Responsabilité Civile propriétaire d'équidé) :

- Prime annuelle TTC pour le 1^{er} équidé 31 €
- Prime annuelle TTC à partir du second équidé et par équidé 22 €

R.C.C (Responsabilité Civile Chasse) :

- Prime annuelle TTC par chasseur 20 €

E.C.C (Entraînements sur chevaux de Course)

Extension des garanties de la licence FFE (Responsabilité Civile et individuelle du Cavalier) aux **Cavaliers amateurs** montant **des Chevaux de Course à l'entraînement.**

- Prime annuelle TTC par cavalier 48 €

POSSIBILITES SOUSCRIPTION DE GARANTIES COMPLEMENTAIRES PAYANTES DIRECTEMENT AUPRES DE NOTRE CABINET OU SUR www.e-cotiz-general.com

OPTION A : Invalidité Permanente

Le capital de référence est porté à 80 000 € en cas d'invalidité permanente supérieure à 33% (au lieu de 44000 € et 66000 € dans les garanties de base – exemple : si 40%, indemnité de 32000 €). 22 €

OPTION B : Garanties de la Licence + 50 % :

Majoration de 50% du capital en cas de décès et des capitaux de référence en cas d'invalidité permanente 43 €

OPTION C : Garanties de la Licence + 100 % :

Majoration de 100% du capital en cas de décès et des capitaux de référence en cas d'invalidité permanente 76 €

OPTION D : Préjudice esthétique :

La garantie couvre les dépenses réelles avec un plafond de 10 000 € - franchise relative 500 € 10 €

TARIFS FIXES ET IRREDUCTIBLES quelque soit la date de souscription.



Responsabilité civile propriétaire d'équidé (RCPE)

GARANTIES ET TARIFS EN VIGUEUR pour les licenciés FFE 2018

- La licence garantit votre responsabilité lorsque vous êtes en action d'équitation.
- Si vous souhaitez également que votre responsabilité soit garantie quand vous n'êtes pas en action d'équitation, vous devez souscrire l'extension RCPE annexée à la licence.

En effet, lorsque le cheval est sous votre garde (sortie hors du Club plusieurs jours par exemple), seule l'extension RCPE couvre votre responsabilité de propriétaire.

Pour le 1^{er} équidé : 31 €

A partir du 2^{ème} équidé (sur une même licence) : 22 € par équidé

Nature et montant des garanties par sinistre:

Dommmages corporels	10 000 000 €
Dommmages matériels et immatériels consécutifs	5 000 000 €
Dommmages immatériels non consécutifs	500 000 €
Franchise sur les dommmages matériels et immatériels	200 €
Protection pénale et recours à concurrence de	35 000 €

(Seuil d'intervention pour les recours uniquement : 274 €)

L'extension RCPE couvre également :

- la responsabilité civile personnelle pouvant incomber à la personne à laquelle vous prêtez gratuitement votre monture (cette garantie s'applique en complément ou à défaut de garantie souscrite par l'emprunteur) ;
- les dommmages subis par votre animal en cas de décès ou de blessure dus à une collision avec un véhicule appartenant à un tiers identifié : cette garantie couvre le remboursement des frais de soins de l'animal ou, en cas de décès, le versement d'un capital. Elle est accordée dans la limite de 3 000 € (mortalité et frais vétérinaires) sans pouvoir excéder la valeur de l'animal évaluée à dire d'expert, et après déduction d'une franchise de 200 € ;
- l'assistance : en cas de panne ou d'accident du véhicule transportant votre animal lors d'un déplacement en France métropolitaine, nous organisons et prenons en charge son acheminement vers le centre équestre agréé Europ Assistance le plus proche et son hébergement pendant une nuit (Assistance cheval 24h/24, incluse dans la RCPE).

Attention

L'assurance ne peut être souscrite sans l'identification complète de l'équidé.

Vous devez donc fournir obligatoirement les renseignements suivants : nom de l'équidé et N° sire.

Durée des garanties :

- Pour les adhésions nouvelles RCPE : les garanties prennent effet à la date de souscription et au plus tôt le 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31/12/2018.
- Pour les renouvellements RCPE : les garanties prennent effet à la date de souscription et au plus tôt le 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31/12/2018.

La prime par équidé est fixe et irréductible quelque soit la date d'adhésion. En cas de résiliation d'une adhésion en dehors de l'échéance aucune ristourne de prime ne sera émise.

Souscrire la RCPE, c'est acheter votre tranquillité.

Mortalité, vol et frais vétérinaires

Les propriétaires d'équidés ayant souscrit l'extension RCPE bénéficient d'un tarif préférentiel sur les garanties :

- mortalité et vol : pour vous prémunir en cas de décès accidentel ou suite à une maladie et en cas de vol ;
- frais vétérinaires : pour la prise en charge des honoraires, médicaments, analyses et radiographies.

Souscrivez facilement votre RCPE auprès de votre club ou directement sur www.ffe.com

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour tout renseignement et pour souscrire une assurance mortalité, vol et frais vétérinaires, contactez le Cabinet Pezant ou consultez le détail des garanties sur www.pezantassurance.fr

MODALITES DE SOUSCRIPTION A LA RCPE (Si vous avez déjà pris votre licence) :

1) Soit revenir auprès de votre centre équestre, lui donner les coordonnées du ou des animaux et régler la prime correspondant au nombre d'équidé(s) à couvrir. Votre centre se chargera de transmettre ces éléments à la FFE.

2) Soit adresser à la FFE

- la photocopie de votre licence,
- le numéro sire de l'équidé et son nom
- un chèque en règlement à l'ordre de la FFE.

FFE
PARC EQUESTRE FEDERAL
41600 LAMOTTE BEUVRON

SOIT PAR INTERNET directement sur www.ffe.com/ ma page cavalier ffe